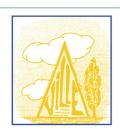
VILL INFOS

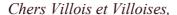


Visite du Père Noël à l'école de Ville, le vendredi 16 décembre



N° 71 1er trimestre 2012

Le Mot du maire



Bien que le début de l'hiver ne soit pas aussi froid que l'an passé, cette année 2012 s'annonce tout de même un peu frileuse.

La conjoncture économique inquiète bon nombre d'entre nous et pour ce qui est des budgets communaux, la rigueur est toujours d'actualité.

Cependant, notre équipe continue de travailler à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

En 2011, nous avons procédé à l'aménagement de plusieurs fossés en prévention d'éventuelles inondations.

L'aire de jeux de la Folle Emprise est toujours en cours et devrait être achevée au printemps. Nous avons fait faire les plus gros travaux et, pour des raisons d'économie, nous terminons nousmêmes l'installation des buts et des abords.

La tranche de réfection de l'éclairage public, gérée par le Syndicat Force 8 et la CCPN, a pris du retard mais devrait, elle aussi, se terminer dans l'année.

En ce qui concerne les biens immobiliers de la commune, nous avons acheté une maison rue du château qui servira de logement de fonction pour un employé communal. Elle est actuellement en cours d'aménagement.

Parallèlement, nous sommes en train de vendre la propriété du 10, rue du Mont Renaud. Les deux opérations s'équilibreront et n'auront pas d'impact sur le budget de la commune.

L'alarme de l'école maternelle a été remplacée et la toiture des toilettes de la classe primaire a été rénovée.

Au niveau du matériel, nous avons fait l'acquisition d'un lamier pour le tracteur et acheté des tables et des bancs qui serviront lors des manifestations.

En 2012, il est prévu de remettre en conformité l'alarme des bâtiments de la mairie et des écoles.

Un système de vidéosurveillance pour lequel nous avons eu un agrément préfectoral et obtenu une subvention, sera très prochainement installé aux abords de la place et de l'église. Cela devrait dissuader les auteurs des multiples dégradations que nous avons connues ces derniers temps.

Un dossier de demande de subvention a été déposé pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente qui date de 1983 et qui devient vétuste.

Nous prévoyons aussi de buser plusieurs fossés, rue des Antes, chemin des Usages et rue du vivier.

Les premières études sur les aménagements de sécurité et le bordurage avec cheminement piétonnier, de la rue du moulin du chapitre sont achevées. Vu leur importance, les travaux seront réalisés en trois phases. Nous avons déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise. Nous espérons avoir une réponse favorable pour pouvoir lancer cette opération en 2012 ou 2013.

Je voudrais terminer en remerciant tous ceux qui participent de près ou de loin, à l'essor de notre village : près de moi, mes adjoints et les membres du conseil municipal mais aussi le personnel communal et les associations.

Ensemble, nous nous efforçons d'être à la hauteur de vos attentes.

Et bien sûr, je vous souhaite à tous, une bonne année 2012!

La mairie vous informe

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en janvier, février et mars 1996 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne. Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet :

mon.service-public.fr

Les élections en 2012

Présidentielles

1er tour : Dimanche 22 avril Second tour: Dimanche 6 mai

Législatives

1er tour :Dimanche 10 juin

Second tour: 17 juin

L'ADIL : un service info logement de proximité

L'ADIL : L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise est une association loi de 1901 qui rassemble le Conseil Général, le Ministère du Logement, Action Logement (1% Logement), les CAF et MSA, les fédérations professionnelles, les établissements prêteurs, les HLM, les associations de consomma-

Les informations: L'ADIL donne gratuitement chaque année 8000 à 9000 consultations juridiques, financières et fiscales portant notamment sur :

- Les rapports locatifs : révisions de loyer, congé du bailleur ou du locataire, état des lieux et dépôt de garantie, charges et réparations locatives...
- L'accession à la propriété: les prêts et aides, contrat de construction et promesse de vente, garanties et assurances, frais et taxes, accession et union libre
- La fiscalité du logement: TVA, crédits d'impôt, plus values, revenus fonciers...
- La copropriété: assemblée générale, travaux, syndic, charges...
- L'amélioration de l'habitat: aides de l'ANAH, aides locales, crédits d'impôt, déficits fonciers...

Les informations à caractère social: précarité énergétique, prévention de l'impayé locatif, prévention de l'impayé en accession et sécurisation des prêts immobiliers, logement non décent et dégradé

Les simulations financières et le conseil en accession : les conseillères de l'ADIL effectuent des simulations financières : plans et diagnostics de financement Ces simulations, réalisées à l'aide du logiciel ADILOPTI, constituent un moment privilégié d'information de l'accession et de pédagogie de la technique bancaire qui permet à l'usager de rencontrer son prêteur de manière personnalisée et dans de meilleures conditions de connaissance des prêts et de leurs mécanismes : taux d'intérêt, modulation, lissage, assurance, sécurisation....

L'ADIL tient une permanence à Noyon tous les 3^{èmes} mercredis de 14h00 à 17h00,

2 rue Sainte Godeberthe.

Prochaines permanences: Mercredi 18 janvier 2012 - Mercredi 15 février 2012 - Mercredi 21 mars 2012

 $ETAT\ CIVIL$

Naissances

Tom RICARD - - LOBERT, le 19 octobre Tristan LAVOINE - - DELAVIERRE, le 29 octobre Eva MOKO, le17 novembre Louanne HERVOUET, le 14 décembre

Mariage

Kevin CLOËZ et Angélique QUATREVAUX, le 17 décembre

Décès

Madame Ghislaine LARUELLE, le 5 octobre Madame Odette CARTON, le 17 décembre

Réunion du 6 octobre

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Cresson - Bonenfant - Loir - Lejop - Muchembled formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: M. Talon, procuration à M. Barbillon - M. Brunel, procuration à M. Valck –

M. Delenclos, procuration à M. Lejop – Mme Colinet, procuration à Madame Hallu.

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 9 septembre 2011 adopté.

Projet d'aménagement foncier du Conseil Général

Le conseil municipal, après avoir étudié les plans du projet d'aménagement foncier du Conseil Général de l'Oise et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité qu'il n'a aucune observation à formuler dans le cadre de l'enquête publique ouverte à cet effet.

Vidéosurveillance

Le conseil municipal,

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2011 autorisant la commune de Ville à installer un système de vidéo protection;
- -Vu la subvention d'un montant de 1 704 € accordée par l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)
- Vu le devis établi par la société PERIN pour la fourniture et la pose d'un système de vidéo protection pour un montant de 3 952.74 € HT (soit 4 277.48€ TTC) Décide à l'unanimité de confier les travaux de fourniture et pose d'un système de vidéo protection à la société PERIN pour le montant précité.

Autorise le maire à signer le devis correspondant et toutes les pièces qui se rattachent à cette affaire.

Avenant à la convention de fourrière avec la SPA

Le conseil municipal, après avoir étudié le projet d'avenant concernant la convention de fourrière passée avec la SPA et les modifications à compter du 1^{er} janvier 2012, décide à l'unanimité d'accepter cet avenant et autorise le maire à le signer.

Assistance à la procédure de passation des contrats de délégation de service public

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage de l'assainissement collectif, il est nécessaire de faire appel à un organisme qui sera chargé de mettre en œuvre et de suivre la procédure jusqu'à la signature du contrat.

La commune de Ville, adhérant à l'ADTO, peut bénéficier de prestations spécifiques de cet organisme et notamment de l'assistance à la procédure de renouvellement des contrats de délégation de service public. Le montant de cette prestation, évaluée par l'ADTO, s'élève à la somme de 5 000 € HT (cinq mille euros) soit 5 980 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de confier la prestation d'assistance à la procédure de renouvellement du contrat concernant

l'assainissement collectif à l'ADTO pour la somme citée ci-dessus. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2011, comme suit : Dépenses :

Article	Objet	Montant
203	Droits de licence	+ 2 5000 €
2313/opération 133	Alarme école	± 150
60612	Electricité	+ 2 000 €
61522	Entretien des bâti- ments	± 2 000 €
6281	Cotisations diver- ses	± 332 €
6473	Médecine du tra- vail	± 1₁ 0000 €
65738	Contribution servi- ce assainissement	± ₹ 980 €
023	Virement à la sec- tion d'investisse- ment	± 2 650 €

Recettes

Opération/article	Objet	Montant
O\$\$/021	Virement de la section de Fone- tionnement	+ 2 650€
6419	Remboursement salaires	±41,7000€
7381	Droits de mutation	+ 10 131 €

Décisions modificatives de crédits – service assainissement

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2011, du service assainissement comme suit

Dépenses

Opération/article	Objet	Montant
658	Charges diverses	+ 5 980 €

Recettes

Opération/article	Objet	Montant
744	Subvention exception-nelle	+ 5 980 €

Taxe foncière maison 10, rue du château

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de payer la somme de 304.87 € à la SCP Lorda -Delafosse pour remboursement à Monsieur et Madame Bouchain de la partie de la taxe foncière qui est à charge de la commune pour la maison 10, rue du château.

Renouvellement de bail

Pour cette affaire qui le concerne, Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et Mme Hallu, 1ère adjointe, prend la présidence de séance. Mme Hallu expose au conseil municipal que le bail à Monsieur Philippe

Barbillon, concernant les parcelles communales cadastrées A 89, A244, ZB 33 et ZB 99a pour une contenance totale de 3 hectares 48 ares 97 centiares, se termine le 11novembre 2011 et qu'il conviendrait de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le bail à Monsieur Philippe Barbillon pour les parcelles ci-dessus énoncées pour une durée de 9 ans à compter du 11 novembre 2011 au taux de 4.5 quintaux l'hectare.

Madame Jocelyne Hallu, première adjointe, est déléguée et est autorisée à signer l'acte correspondant.

Travaux dans la maison communale 10, rue du château

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, pour la rendre habitable, des travaux sont nécessaires dans la maison communale située 10, rue du château : Isolation, changement des portes et des fenêtres, mise en conformité de l'électricité, installation d'un système de chauffage, aménagement des combles et surélévation au-dessus du petit toit terrasse sur le côté de la maison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux et décide de demander des devis à plusieurs entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Monsieur le maire est autorisé à déposer la demande de permis de construire ou de déclaration de travaux.

Remplacement du système d'alarme de l'école maternelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de remettre en conformité le système d'alarme de l'école maternelle. Les travaux seront confiés à la société PERIN pour un montant de 800 € HT, soit 956 € TTC.

Fourniture et pose d'un système de détection intrusion

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de remettre en conformité le système d'alarme des bâtiments communaux (mairie-bibliothèque-école primaire, garages et ateliers). Le devis établi par la société PERIN s'élève à 3 170.62 € HT (3 792.06 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de faire réaliser les travaux sur le système d'alarme des bâtiments communaux tels qu'énumérés ci-dessus, en 2012
- d'accepter le devis de la société PERIN pour un montant de 3 170.62 € Hors taxes
- de demander une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR d'un montant de 50%
- d'établir le plan de financement comme suit :
 - Montant des travaux HT:
 - 3 170.62 €
 - Subvention DETR (50% montant HT): 1 585.31 €
 - reliquat pris sur le budget primitif 2012 : 1.585.31 ∈

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Réunion du 28 octobre

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet – Avot - Gimaret – Cresson – Bonenfant – Loir - Muchembled – formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents</u>: M. Talon, procuration à M. Barbillon – M. Brunel, procuration à M. Valck – M. Lejop, procuration à M. Trouillet –Mme Colinet, procuration à Mme Hallu. M. Delenclos

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 6 octobre adopté.

En début de séance, Monsieur Loir fait remarquer qu'il y a eu un oubli dans le compte rendu de la dernière réunion concernant le changement d'horaire de l'éclairage public qui avait été fixé comme suit :

- Allumage le matin, à 6h30
- Extinction, le soir à 23 heures

<u>Travaux de sécurisation et mise aux normes des cheminements piétons rue du moulin du chapitre</u>

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention établi par la société BEIMO concernant les travaux de sécurisation et de mise aux normes des cheminements piétons, rue du moulin du chapitre, pour les écoliers se rendant à l'école communale et aux arrêts de bus de transports scolaires.

Les travaux seront scindés en trois phases :

- Phase 1 : depuis l'entrée du village au chemin des usages

Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de :

231 692.45 € HT pour les travaux et 10 194.47 € HT pour la maîtrise d'œuvre

Le montant total est de 241 886, 92 € HT (soit 289 296.75 € TTC)

- Phase 2 : Depuis le chemin des usages au N° 19

Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de :

230 190.60 € HT pour les travaux et 10 128.39 € HT pour la maîtrise d'œuvre

Le montant total est de 240 318.98 € HT (soit 287 421.51 € TTC)

- Phase 3 : Depuis le N° 19 à 1 rue de Dives Le Franc (RD 594)

Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de :

207 888.21 € HT pour les travaux et 9 147.08 € HT pour la maîtrise d'œuvre

Le montant total est de 217 035.29 € HT (soit 259 574.21 € TTC)

Soit un montant total des 3 phases de :

Travaux: 669 771.26 € HT

Maîtrise d'œuvre : 29 469.94 € HT

Montant total HT: 699 241.20 € (soit montant total

TTC: 836.292.47 €)

Après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté par la société BEIMO, maître d'œuvre, telle que définie ci-dessus.
- sollicite à cet effet une subvention du Conseil Général de l'Oise au taux de 35% +10% de bonification dans le cadre du plan de soutien à l'économie.
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.
- prend l'engagement d'assurer à ses frais les travaux de conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Vente de terrain, 10 rue du Mont Renaud

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une offre d'achat qu'il a reçue de Monsieur Christophe CARTON et de Mademoiselle Valérie BERTRAND pour le terrain appartenant à la commune et situé 10, rue du Mont Renaud, après que la division aura été faite et concernant la partie de parcelle comprenant une partie de la grange pour un montant de 35 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre d'achat de Monsieur Christophe Carton et de Mademoiselle Valérie Bertrand pour la somme de 35 000 €.

Monsieur le maire est autorisé à signer tous les actes correspondants.

<u>Démission de Monsieur Didier Delenclos, conseiller</u> municipal

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur Didier Delenclos lui a adressé une lettre de démission de sa fonction de conseiller municipal qui a dû quitter la commune pour des raisons professionnelles.

Election de nouveaux délégués de commissions

Suite à la démission de Monsieur Didier Delenclos, le conseil municipal, à l'unanimité, élit :

- Monsieur David Cresson, délégué titulaire auprès de la CCPN
- Madame Jocelyne Hallu, déléguée suppléante au Syndicat de la Divette

Rapport du service assainissement pour l'année 2010

Monsieur le maire présente le rapport du service assainissement pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits de l'exercice budgétaire 2011 comme suit :

Article 6554: Contribution aux organismes de regroupement (Syndicat de la Divette) + 729 €

Article 022 : Dépenses imprévues - 729 €

Réunion du 2 décembre

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Hallu – Valck – Trouillet – Avot – Gimaret – Cresson – Bonenfant – Loir – Lejop – Muchembled – Colinet.

<u>Absents</u>: M. Talon, procuration à M. Barbillon – M. Brunel, procuration à M. Valck.

Secrétaire de séance : Mr Cresson

Compte rendu de la réunion du 28 octobre 2011 adopté

Maison communale 10, rue du château

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'achat par la commune de la maison située 10, rue du château. Il propose au conseil municipal de louer cette maison, après travaux de réfection et d'aménagement, à Monsieur José Quatrevaux, adjoint technique à la mairie de Ville en tant que logement de fonction pour le gardiennage de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition. Les fonctions de Monsieur Quatrevaux seront clairement définies dans le contrat de location qui sera établi. Monsieur le maire est autorisé à signer ce contrat.

Travaux de réfection et d'aménagement de la maison 10, rue du château

Monsieur le maire expose au conseil municipal les différents devis établis pour les travaux de réfection et d'aménagement de la maison communale située 10, rue du Château.

2 entreprises ont répondu : SARL E.C.F. : 71 154.01 €

SARL KACZALA: 45 936.21 €

Après avoir étudié les deux propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les travaux à l'entreprise Kaczala qui est la moins disante, pour le montant de 45 936.21 €.

Monsieur le maire est autorisé à signer le devis et l'ordre de service correspondants.

<u>Travaux de réfection de la couverture de la maison 10,</u> rue du château

Monsieur le maire expose au conseil municipal le devis établi pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture de la maison 10, rue du château. En effet, seule, l'entreprise SARL CARTON COUVERTURE a répondu pour un montant de 8 839.16 €.

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis pour le montant susdit et autorise le maire à le signer ainsi que l'ordre de service correspondant.

Création de 2 emplois d'agents recenseurs

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires:

Vu le prochain recensement de la population sur la commune de Ville, du 19 janvier au 18 février 2012;

Vu le découpage de la commune en deux districts ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à d'assainissement des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

- De 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 2 janvier au 25 février 2012.

Les agents seront payés à raison de :

- 1.50 € par bulletin individuel ou bulletin étudiant
- 1.00 € par feuille de logement ou d'immeuble collectif
- 10.00 € par bordereau de district

Les séances de formation seront rémunérées au taux de 20 € sous réserve que l'agent ait commencé sa collecte sur le terrain

Monsieur le maire est chargé du recrutement et est autorisé à signer les arrêtés de nomination correspondants.

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population de 2012.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population;

Vu le prochain recensement de la population sur la commune de Ville, du 19 janvier au 18 février 2012 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Décide de désigner Madame Mary Urbiha, secrétaire de mairie en tant que coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population de 2012.

Madame Mary Urbiha effectuera sa mission dans le cadre de son temps de travail au secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'arrêté de nomination.

Réseau assainissement : passage en terrain privé

Monsieur le maire informe le conseil municipal que n'ayant eu aucune réponse écrite à la proposition qui a été faite aux consorts Caille suite à la délibération du conseil municipal du 9 septembre dernier, il a pris contact avec un avocat dans le cadre de la protection juridique de la co mune pour obtenir des conseils au sujet de cette affaire.

Loyers 2012

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas reva loriser les loyers pour l'année 2012, pour les logements situés : 1, rue de la mairie – 3, rue de la mairie et 3 bis, rue de la mairie.

Election de la Commission d'Ouverture des Plis pour la délégation du service public

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une Commission d'Ouverture des Plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L 1411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L 1411-6).

Cette Commission d'Ouverture des Plis, présidée par Monsieur Philippe BARBILLON, Maire, comporte, en outre, 03 membres titulaires et 03 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide d'élire une Commission d'Ouverture des Plis pour la totalité des procédures de délégation de service public mises en œuvre pendant son mandat.

Le conseil municipal, ouï cet exposé :

procède à l'élection des membres de la Commission chargée de délégation du service public, au nombre de 07 (dont 3 titulaires + 3 suppléants et Monsieur le Maire) ainsi qu'il suit:

membres titulaires: membres suppléants :

- M. Gilles TROUILLET

- M. Rémi LEJOP

- Mme Jocelvne HALLU - M. Hervé BRUNEL.

- M. Christian LOIR - M. David CRESSON

auxquels s'adjoindront le représentant du Ministre en charge de la Concurrence et le receveur communal auxquels s'adjoindront, le cas échéant, les agents de la collectivité reconnus compétents dans les matières qui font l'objet des délégations, avec voix consultative.

Procédure de délégation du service public d'assainissement - Principe et lancement de la procédure

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est possible de déléguer un service public à un délégataire public ou privé. Le contrat de délégation du service public d'assainissement de VILLE, conclu avec la Société LYON-NAISE DES EAUX arrive à échéance le 19/12/2011. Un avenant de prolongation devra être envisagé pour permettre l'exécution de la procédure de renouvellement sans risquer d'interrompre la continuité du service.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

service public est définie par les articles L 1411-1 à L 1411-11, R 1411-1 à R 1411-2 et D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préalablement à une telle procédure, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement de la commune de VILLE, au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoria-

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'assainissement de la commune de VILLE, l'assemblée délibérante :

DECIDE du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement de la commune de VILLE pour une durée de 12 ans,

APPROUVE le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire (rapport sur le principe de la délégation du service public).

Délégation du service public d'assainissement - Avenant N° 2 ayant pour objet de prolonger le contrat d'affermage

Vu le projet d'avenant N°2 au contrat d'affermage pour retenu au nom et pour le compte de la commune ; l'exploitation du service public d'assainissement, Monsieur le Maire indique aux membres présents que le contrat d'affermage pour le service public d'assainissement conclu avec la LYONNAISE DES EAUX, arrive à Noyonnais; échéance le 19/12/2011.

Monsieur le Maire propose donc de prolonger le contrat | nanimité : actuel pour le motif suivant :

- prolongation du contrat pour une durée maximale de 12 | perficiels 2012-2013-2014 ; mois pour permettre l'exécution de la nouvelle procédure de délégation de service public sans risquer d'interrompre la continuité du service. Cet avenant prendra fin dès la signature du nouveau contrat si cette dernière intervient avant la fin de ce délai.

Il présente, à ces fins, l'avenant du contrat et le porte connaissance à la connaissance du conseil municipal.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant N° 2 comme proposé
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Acceptation de recettes

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les recettes ci -dessous:

- 167.33 € de la société GROUPAMA concernant un reversement suite à la négociation d'un nouveau contrat.
- 34.38 € de la SER concernant le reversement d'un trop | Questions diverses perçu par la SER pour la maison 10 rue du château.
- remboursement de frais d'électricité lors de la location prêt de la salle aux associations communales, un repréde la salle polyvalente des 12 et 13 novembre 2011.

Busage de fossés

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux busages de fossés, rue des Antes, chemin des usages et rue du vivier pour une longueur totale de 146 mètres environ, ceci afin d'éviter des écoulements d'eaux dans les propriétés (rue du vivier) et de terrain en toute sécurité et de faire leur clôture (rue des emprise. Antes et chemin des Usages).

La procédure de passation des contrats de délégation de Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire établir des devis dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et de réaliser ces travaux en 2012.

Programmation des travaux d'enduits superficiels et adhésion au groupement de commandes « enduits superficiels d'usure et couches de roulement ».

Vu le code des Marchés Publics2006 et notamment son article 8;

Considérant que la commune doit réaliser chaque année des travaux d'enduits superficiels d'usure et de couches de roulement sur les voiries communales, répertoriées sur le tableau de classement de la voirie :

Considérant que les travaux d'enduits superficiels pour la commune sur les 3 années à venir sont définis ciaprès : - Rue de l'Archerie - Impasse des Loisirs

Considérant que le code des Marchés Publics offre la possibilité de constituer un groupement de commandes entre plusieurs communes pour les marchés des travaux ; Considérant qu'il convient que la Communauté de Communes du Pays Novonnais soit désigne comme coordonnateur du groupement de commandes conformément à la convention constitutive du groupement et reçoive mandat pour signer le marché de travaux avec le titulaire

Considérant que la commune restera maître de l'exécution du marché, appuyée à ce titre par les services techniques de la Communauté de Communes du Pays

Au regard de ce qui précède, le conseil municipal, à l'u-

- approuve la programmation communale d'enduits su-
- approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes « enduits superficiels d'usure et couches de roulement » dans les conditions définies par la convention constitutive du groupement et remplir toutes les obligations qui sont les siennes à ce titre.
- autorise le maire à signer ladite convention.

Motion de défense de la Maternité de Noyon et de la Chirurgie complète du centre Hospitalier du Pays Novonnais

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- se prononce en faveur du maintien des services de maternité et chirurgie complète au Centre Hospitalier de Noyon et -apporte son soutien à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais dans sa motion de défense de la Maternité de Noyon et de la Chirurgie complète du centre Hospitalier du Pays Noyonnais.

- Afin d'éviter tous litiges et réclamations, le conseil - 25.76 € de l'association « Le sourire d'Orval » suite au | municipal demande à ce que, lors de la location ou du sentant de l'association soit présent le lundi matin lors de l'état des lieux.
 - Pour une économie de papier et de temps, les comptes rendus du conseil municipal seront adressés aux conseillers par courriel, pour ceux qui ont internet. Les autres continueront à les recevoir sur papier.
- une pancarte indicatrice de la rue du moulin du chapitre permettre aux propriétaires riverains d'accéder à leur sera installée après l'intersection avec la rue de la folle

Autres Infos

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans, par roulement, dans chaque commune de France. En 2012, ce sera le tour de la commune de Ville. Il se déroulera du 19 janvier au 18 février.

Vu le nombre d'habitants, la commune sera partagée en deux districts répartis comme suit :

1er district : de l'ancienne gare jusqu'à la rue de la Bernardie.

2ème district : de l'ancienne gare jusqu'à la rue des Antes.

Deux agents recenseurs ont été nommés et recenseront chacun un district.

Ils recenseront les logements et les personnes.

Les renseignements qui vous seront demandés servent uniquement à l'établissement de statistiques nationales. La confidentialité est respectée et les imprimés sont traités de façon anonyme au niveau de l'INSEE. Il n'y a aucune interaction avec d'autres services quels qu'ils soient (impôts, mairie ou autres). Les formulaires remplis le sont sous votre seule responsabilité : nous vous demandons de les remplir de façon sincère.

Le recensement des personnes sert également à établir le nombre d'habitants sur lequel sont basées les dotations versées par l'Etat à la commune.

Le recensement est un acte citoyen.

Le 1er district sera confié à Melle Ludivine DORANGEVILLE





Le second district, sera confié à Mme Véronique JAMA

Nous comptons sur vous pour leur réserver le meilleur accueil.

Mme Mary URBIHA, secrétaire de mairie, a été nommée agent coordonnateur du recensement. Vous pouvez la contacter pour toute difficulté au 03 44 09 24 04. (sauf le mercredi).

Permanences du Maire et des Adjoints

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi **doivent prendre rendez-vous** en téléphonant au secrétariat

au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34

HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30 Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.



Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : mairie.ville@wanadoo.fr

LES GALOPINS



Tout d'abord, nous vous souhaitons tous nos vœux pour 2012!

L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ». Toutes nos actions ont pour ultime but la récolte de fonds pour les classes du regroupement scolaire de Ville, Passel et Suzoy.

Nos projets réalisés pour cette année scolaire en 2011 :

Bourse aux jouets le 23 octobre 2011 à la salle de Suzoy Vente de calendriers mettant en scène les enfants du regroupement scolaire



Vente de chocolats de Noël Marché de Noël le 11 décembre 2011 à la salle de Ville





Nos projets à venir pour cette année scolaire en 2012 :

Loto organisé par « Brigitte et Catherine » le 4 février 2012 soir à la salle de Ville Grilles de Pâques

Kermesse des écoles avec spectacle des enfants le 9 juin 2012 à la salle de Ville

Pour les autres manifestations, nous vous en ferons part ultérieurement.

Petite présentation du bureau :

Présidente: CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
Secrétaire: FONTAINE Sylvie 07 78 26 25 44
Trésorière: GREMONT Corinne 03 44 09 38 45

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches!

Les Gais Ville à Joie

Calendrier des rencontres du trimestre

JANVIER		Jeudi 12	Jeudi 26
FEVRIER	Jeudi 9	Jeudi 16	Jeudi 23
MARS	Jeudi 8		Jeudi 22

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont acheté un calendrier et qui participent ainsi à la réalisation de nos activités.

Les Gais Ville à Joie vous souhaitent une très bonne année!

Renseignements:
Madame Yvonne TALON:
03 44 09 24 14



La Compagnie d'Arc

Saint-Sébastien

Elle sera célébrée le Dimanche 22 Janvier 2012 à Chiry par une messe à 9h30 suivie d'un vin d'honneur.

Coupe d'hiver

Pour notre compagnie la coupe d'hiver est reportée sine die tant que le grand nombre d'équipes dans notre catégorie rend le planning des rencontres très difficile à établir.

La coupe d'hiver est organisée par notre Ronde, celle du Vermandois qui regroupe 21 compagnies d'arc parmi celles de l'Oise et de L'Aisne (La compagnie de Larbroye par exemple appartient à la Ronde de la Vallée de l'Oise).

Les différentes Rondes de la région sont réunies dans la Ligue de Picardie, elle-même fédérée comme les autres Ligues par la Fédération Française de Tir à l'Arc(F.F.T.A.).



Bouquet Provincial

Il aura lieu à La Croix-Saint-Ouen le Dimanche 13 Mai 2012. Les Bouquets, une tradition picarde, où autrefois se retrouvaient les compagnies de la région, attirent maintenant des compagnies de toute la France, c'est donc plus de 300 compagnies qui défileront ce jour là.



Du côté du Comité des Fêtes



Ce qui s'est passé à Ville cet automne



Soirée Moules-Frites

Vous êtes venu nombreux à cette soirée Moules-Frites organisée le samedi 8 octobre. Après un bon repas, la soirée s'est poursuivie en musique dans une ambiance très sympathique. Merci à tous pour être venus nombreux.

Passage du père noël à VILLE

Le père noël nous a rendu visite le 17 décembre dans la cours de la mairie.

Il ne pouvait pas rater ce rendez-vous car petits et grands étaient présents et une jolie décoration lui avait été préparée.

Nous nous somme retrouvés autour d'une boisson chaude ainsi que des petites gourmandises : Idéal pour se réchauffer et passer un moment agréable ensemble.



Merci à tous de votre présence et de votre participation au concours des maisons décorées.

Notre prochain rendez-vous est fixé au samedi 10 Mars 2012 pour une soirée choucroute: Tous à vos agendas pour ne pas manquer cette soirée.

Toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2012

GO TO THE TOP OF THE PARTY OF T

A BIENTOT



Les nouvelles du Foyer Rural



A l'occasion de la nouvelle année, le Foyer Rural vous présente ses meilleurs vœux.

Ce qui s'est passé cet automne.

Vendredi 25 novembre:

Sélection des candidats de Ville et Cannectancourt au jeu « Champion », ils représenteront l'Oise à la finale régionale Picarde.

Dimanche 4 décembre:

Nos représentants du jeu « Champion » se sont particulièrement bien défendus malgré les 6 équipes Picarde engagées lors de la finale régionale du jeu « Champion » qui, cette année se déroulait à la salle polyvalente de Ville

A l'entracte, le groupe de musique traditionnelle « Aout'less » bien connu sur le littoral Picard, a animé l'après midi pour faire découvrir les musiques et danses Picarde et d'ailleurs. Bravo et félicitations à nos valeureux représentants.

Vendredi 31 décembre:

Nos fidèles Réveillonneurs de la Saint Sylvestre n'ont pas manqué ce rendez vous. Ambiance festive et joyeuse pour bien démarrer l'année.

Programme d'hiver et de printemps.

Mardi 10 janvier:

Les enfants des écoles de Ville seront nos invités à l'occasion de la traditionnelle galette des Rois.

Samedi 24 mars:

Bal de la Saint Patrick à 21h, salle polyvalente de Ville avec le groupe *Amuséon*.

Entrée 6€ et gratuite pour moins de 12 ans.

Possibilité de repas sur réservation uniquement.

Plus d'infos vous parviendront prochainement.

Soirée à ne pas manquer.

Amuséon est un groupe de musiciens talentueux, qui réinterprète joyeusement la musique traditionnel de Picardie et d'ailleurs, pour la faire découvrir et danser à des gens qui n'imaginaient même pas à quel point on s'y amuse! Sur scène, ils envoient une musique puissante autour du pipasso, cornemuse du Nord/Picardie, et sont heureux comme tout.

Les activités

Médiathèque :

Située dans la cour de la Mairie et à droite de celle-ci, elle est ouverte le lundi de 18h à 19h30 et le vendre-di de 16h à 17h30. De très nombreux ouvrages sont consultables sur place ou a emporter avec adhésion. Sont disponibles également CD et DVD.

N'hésitez pas à franchir la porte, le meilleur accueil vous sera réservé par nos sympathiques bénévoles.

Badminton:

Le mardi et le jeudi de 19h à 21h à la salle polyvalente.

N'hésitez pas à venir rejoindre nos activités ci dessus, nous nous ferons un plaisir de vous recevoir.

Retrouvez nos infos sur notre site : http://foyerruraldeville.hautetfort.com

Contact courriel: frv-asso@orange.fr

Les festivités

Résultats du concours des maisons décorées

Sur 30 maisons notées, 15 ont été récompensées :

1er prix : M. Edmond Quatrevaux, rue des Vignes
2ème prix : M. et Mme Bernard, rue des Vignes
3ème prix : M. et Mme Nanton, rue de la pâturelle
4ème prix : M.Carton et Melle Bertrand, rue de la Bernardie
5ème prix : M. et Mme Papin, rue du château
6ème prix : M. et Mme Moutier, chemin des allées
7ème prix : M. et Mme Linares, rue du château
8ème prix : Mme Mirella Dolé, rue de l'archerie
9ème prix : M. et Mme Boulanger, rue du moulin du chapitre
10ème prix : M. et Mme Regnier, chemin des allées
11ème prix : Ms Rodrigues, rue des Antes
12ème prix : Melle Séverine Fouard, rue de Dives le franc
13ème prix : M. et Mme Illoul, rue de la folle emprise
14ème prix : M. et Mme Gaudel, rue du Mont Renaud
15ème prix : M. e Mme Carton, rue du Mont Renaud

Félicitations aux lauréats et merci à tous ceux qui ont participé et contribué à l'animation du village.



Le vendredi 16 décembre après-midi, le père Noël a fait une visite surprise à l'école de Ville avec, dans sa hotte, une friandise pour chaque élève.

Pour le remercier, les enfants lui ont chanté quelques chansons qui lui ont réchauffé le cœur.

Le 17 décembre, il était de retour et après avoir distribué 108 colis de fin d'année aux personnes âgées de 65 ans et plus (dont 4 en maison de retraite) le père Noël a accueilli en soirée, les Villois et Villoises sous le préau de l'école, décoré pour l'occasion par les employés communaux, pour leur distribuer des boissons chaudes et des sucreries. Monsieur le maire a distribué les récompenses aux lauréats du concours des maisons décorées et un prix spécial à M. Marcel Marin qui, chaque année, s'emploie bénévolement à tondre la pelouse du terrain de foot derrière la salle polyvalente.

Merci à tous de votre présence.

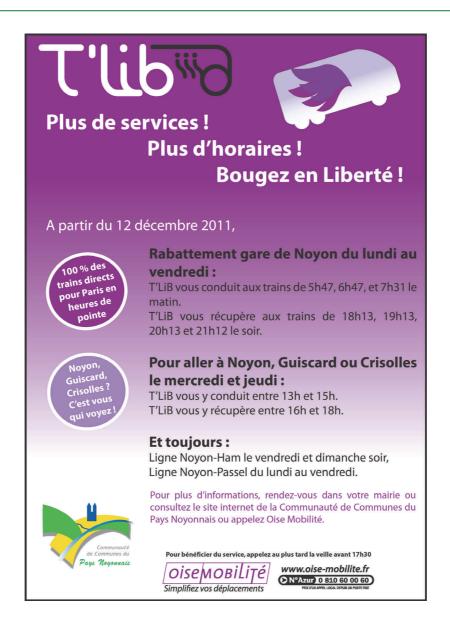
Autres Infos

Note d'information sur la nouvelle carte de transports scolaires

La nouvelle carte de transport scolaire pour les élèves des collèges et lycées se présente sous une forme rigide. Elle est nominative avec photo intégrée et étui de protection. Sa durée est de 5 ans et elle doit être paramétrée chaque année scolaire dans le cadre d'une nouvelle inscription aux transports scolaires.

La carte est valable pour 1 aller-retour par jour sur le trajet du domicile à l'établissement fréquenté par l'élève. A chaque montée dans l'autocar, l'élève devant présenter sa carte devant le lecteur qui validera son passage. En cas de perte ou de vol, un duplicata pourra être délivré pour un coût de 8 € à charge de la famille.

En dehors des quelques jours habituels de tolérance prévus lors de la rentrée scolaire, toute absence de titre imposera à l'élève de s'acquitter du prix du billet unitaire à 2 €.



Analyses d'eau

Les analyses d'eau effectuées par les services de la de la Direction de la Protection et de la Promotion de la santé sont consultables à la mairie de Ville.



Bonne année!



Ces deux mots qu'on souhaite sans y penser ont une très longue histoire derrière eux et n'ont pas toujours été souhaités à la date du 1er janvier.

La célébration du Nouvel An est la plus vieille célébration au monde.

La toute première daterait de plus de 4000 ans et était célébrée à Babylone. La nouvelle année commençait alors avec la première Nouvelle Lune qui suivait le solstice de printemps.

Le début du printemps est en effet un moment logique pour commencer la nouvelle année. Car après tout c'est la saison de la renaissance, le moment où l'on plante la nouvelle récolte et où les plantes refleurissent. Les célébrations babyloniennes du Nouvel An duraient onze jours. On y célébrait le dieu Mardouk qui protégeait les récoltes. Chaque jour avait sa propre célébration, et il est certain que nos festivités modernes de la Saint-Sylvestre sont bien pâles en comparaison.

En 46 Av. J-C, Jules César établit le Calendrier Julien, le 1er janvier représente alors le jour du Nouvel An et pour synchroniser le calendrier avec le soleil, Jules César a dû créer une année de 445 jours. Les Romains dédiaient ce jour à Janus, Dieu des portes et des commencements.

A la chute de l'empire romain, cette tradition tend à disparaître pour reprendre au Moyen Âge. Mais les dates sont différentes selon les pays, pour les Anglais le nouvel an avait lieu en mars; pour les Français, le dimanche de Pâques et pour les Italiens, à Noël.

Il faut attendre l'instauration du calendrier grégorien par le pape Grégoire XIII en 1582 pour que l'année commence le 1er janvier.

Les Traditions autour du nouvel an

Les bonnes résolutions: C'est l'une des plus importantes traditions de cette période. Là aussi cette coutume date des Babyloniens. Si nos résolutions modernes les plus populaires sont celles d'arrêter du fumer ou de faire du sport, à Babylone, la résolution la plus populaire était celle de rendre l'équipement agricole emprunté.

L'échange de présents : Dans la Rome antique on s'échangeait des pièces et des médailles à l'occasion du changement d'année. Ces présents étaient des échanges de bons présages pour l'année à venir et des gages d'amitié entre romains.

Les cartes de vœux : C'est au Moyen âge que la carte de vœux fait son apparition. On envoyait alors un petit présent à sa famille en l'accompagnant d'une lettre de vœux peinte à la main. Cette tradition a complètement disparu au XVIème siècle pour revenir en force au XVIIIème siècle.

La première carte de vœux moderne est anglaise. Elle date de 1843 et a été dessinée par John Calcott. Dès 1860 l'envoi des cartes de vœux remporte un franc succès et se généralise partout.

S'embrasser sous le gui : Ce geste est, lui aussi, un héritage des traditions et croyances anciennes. Le feuillage vert et persistant du gui lui conférait des pouvoirs surnaturels, car son feuillage « ne mourait jamais ». Pour les druides, le gui portait bonheur. Il avait aussi d'autres pouvoirs qui permettaient aux femmes d'avoir des enfants, qui garantissaient de bonnes récoltes et protégeaient du mauvais sort. Aujourd'hui, nous avons gardé l'habitude de nous embrasser sous le gui, le soir du réveillon de la nouvelle année, afin de connaître le bonheur sentimental et le mariage, pour les célibataires.

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet : http://www.villinfos.fr